



Avis de la CRAT relatif au dossier de revitalisation urbaine concernant le site « Spintay » à VERVIERS

Conformément à l'article 474 du Code Wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et du Patrimoine, l'avis de la Commission régionale d'aménagement du territoire (CRAT) porte sur le dossier de revitalisation urbaine.

1. CONTEXTE DU PROJET

<u>Brève description du projet</u> :	Revitalisation urbaine dont le projet privé vise la construction d'un centre commercial, d'un parking souterrain, de 56 appartements et l'aménagement de certaines voiries contiguës. Le projet public vise la réalisation d'une passerelle surplombant la Vesdre et permettant la liaison entre le quartier Spintay et le centre-ville.
<u>Demande</u> :	Revitalisation urbaine
<u>Localisation</u> :	Verviers, de part et d'autre de la Vesdre, entre la rue Spintay et la rue du Brou
<u>Demandeurs</u> :	Ville de Verviers, s.a. Les Rives de Verviers
<u>Autorité compétente</u> :	Gouvernement wallon
<u>Date de réception du dossier</u> :	10 novembre 2011

2. AVIS

La CRAT prend acte de l'avenant à la convention de revitalisation urbaine relative au quartier « Spintay » à VERVIERS.

Elle souligne l'initiative de l'Administration qui a sollicité l'avis de la Commission au vu des modifications substantielles apportées au dossier depuis son avis rendu en 2005. Elle encourage la poursuite de cette démarche proactive pour d'autres dossiers.

En ce qui concerne le projet de revitalisation, la Commission relève les améliorations apportées depuis la première version du dossier. Elle épingle notamment :

- l'abandon de la couverture de la Vesdre ;
- l'articulation entre la présente opération de revitalisation urbaine et les subventions relatives au portefeuille de projets Verdi du Fonds Feder 2007-2013 ;
- la passerelle qui, au cœur du projet de revitalisation, crée une liaison entre le quartier Spintay et le centre-ville. La CRAT apprécie en la matière le recours à un concours afin d'atteindre le meilleur niveau de créativité technique et esthétique pour un tel ouvrage ;
- la réflexion quant à l'intégration du centre commercial dans le bâti environnement et à la création d'un ensemble architectural dynamique ;
- le traitement qualitatif des espaces publics.

La CRAT encourage la Ville à poursuivre la réflexion visant la redynamisation de son centre urbain. A cet égard, elle recommande, entre autres, de développer le logement dans une politique de densification du centre et elle estime que la réalisation d'une opération de revitalisation au nord du quartier Spintay aurait toute sa pertinence dans ce cadre. Par ailleurs, les actions visant à favoriser la mobilité douce sont également à privilégier.



Pierre GOVAERTS,
Président